





Association Cyclamaine
Maison des associations
4, rue d'Arcole
72000 le Mans

Contact

 06 84 50 25 13

 contact@cyclamaine.fr

 cyclamaine.fr

Service Aménagement urbain
Condorcet
16, avenue François Mitterrand
72000 Le Mans

Le Mans, le 26 juillet 2016

Objet : demande de quelques points d'ancrage vélo pour le projet d'aménagement des rues des Minimes, du Tertre et Saint-Charles

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la rénovation des rues des Minimes, du Tertre et Saint-Charles, nous souhaiterions l'implantation de quelques points d'ancrage vélos afin de faciliter l'accès à ces derniers et d'augmenter l'offre de stationnement qui, de notre point de vue, est relativement limitée actuellement, particulièrement dans la rue des Minimes.

Aujourd'hui, l'offre de stationnement se concentre à l'entrée de la rue des Minimes (place de la République) et nous retrouvons quelques arceaux rue Saint-Charles ainsi que dans le bas de la rue du Tertre. L'ensemble de ces arceaux est condensé sur un même espace et ne facilite pas l'accès des cyclistes à ces rues commerçantes. La rue des Minimes s'étendant sur plus de 200 mètres, les cyclistes préfèrent se stationner sur les façades des commerces plutôt que de se stationner sur les points d'ancrage situés aux abords des rues.

Ainsi, plutôt que de regrouper les arceaux en un même lieu, nous souhaiterions que ces derniers soient répartis tout au long de la rue des Minimes, qui de fait de sa longueur, permet d'en planter plusieurs, espacés de quelques mètres. L'implantation d'arceaux vélos répartis uniformément sur cette rue va permettre d'impulser une fréquentation plus importante de cyclistes qui représentent un atout pour le commerce.

En effet, d'après une étude de l'ADEME sur les Commerces de centre-ville et de proximité et modes non motorisés, les cyclistes sont des clients fidèles. En effet, du fait d'un rayon géographique plus réduit, les cyclistes ont tendance à fréquenter les mêmes lieux contrairement aux automobilistes qui sont davantage volatiles du fait d'une capacité à se déplacer loin pour effectuer un achat.

De plus, le cycliste possédant une capacité de transport plus faible que l'automobiliste, il revient plus souvent, renforçant ainsi son statut de « client fidèle » et, contribuant davantage à augmenter le chiffre d'affaires annuel des commerçants, d'où l'intérêt de favoriser l'accueil des cyclistes. La multiplication d'arceaux ne pourra que renforcer cette analyse.

Nous avons conscience que la rue des Minimes ne dispose pas d'une grande largeur de voie. Nous proposons ainsi d'implanter les arceaux afin que les vélos se stationnent parallèlement à la rue pour ne pas l'encombrer au vu d'autres mobiliers urbains qu'elle accueillera.

En espérant que vous porterez attention à notre demande, nous restons à votre disposition pour tout complément.

Pour le Président,

Elodie JOLIVEAU
Volontaire Service Civique



En l'absence de points d'ancrage vélo, le stationnement se fait le long des façades commerciales ou bien au niveau du mobilier urbain.